

Merillon
Rameau

Le quatre Novembre. 1735 après la publication faite de trois
dans cette Eglise à la Messe paroissiale les Neuf
Jours et dix Neuf du mois d'Octobre. dernier sans opposition
Etant assés que les futurs Epoux sont Majeurs par leurs
actes Baptismaux qui sont dans Nos Registres. Et même
que les Actes Mortuaires de leurs peres. les fiancailles
faites le jour précédent après avoir pris leur Mutuel
Consentement et que les Vénérables soussignés Nous ont eu
Certifiés de la liberte Catholique et du domicile des parties
ont été Mariés, et ont reçu la benediction Nuptiale
de Nous soussigné prêtre curier de cette paroisse Denis
Merillon vigneron fils Majeur de deffunct Pierre Charles
Merillon Cerde Marie Bataille sa femme habitant de cette
paroisse d'une part et Marie Madeleine Rameau fille Majeure
de deffunct Pierre Rameau vigneron et de Madeleine Jacqueline
Belleville sa femme aussi habitante de cette paroisse d'autre
part assistés de leurs Meres susdites qui ont autorisé
en leur present Mariage et ont été presents en qualité de
Temoins Jean Jacques Bataille vigneron oncle de l'Epoux et
Simon Soudreau vigneron son Cousin et Antoine Veron
Marchand de bois tous habitants de cette paroisse et
du Cote de l'Epouse Jean Merillon vigneron Mary en second
Noes de sa Mere Rieul Le Vacheux son beau frere
demeurant au parisi faubourg St Antoine et Pierre Soudreau
vigneron habitant de cette paroisse son oncle, Lesquels
Temoins ont signé avec Nous excepté ledit Pierre Soudreau
La susdite Epouse et sa mere La Mere de l'Epoux
qui ont

Onde l'on ne sçait de ce Inquis en requis
suivant l'ordonnance

Benismurillon Jean Lataille

Jean Fay A Worm - Jean Merillon

Simon Fudeux Nieu le vacheur urbint

Sphef Foisset viss - meggot
B. J. M. L. me